

Délibération 2022-04-01

L'an deux mille vingt deux, le lundi 11 juillet à 18 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET

Etaient présents : Gil Averous, Nadine Bellurot, Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Dominique Gabillon, Pascal Doucet

Etaient absents : Jean-Yves Hugon

Etaient excusés : Marie-France Martineau

OBJET : REVALORISATION DES SALAIRES DES AGENTS PERMANENTS

Monsieur le Président expose au Comité Syndical la revalorisation des salaires pour l'ensemble des agents permanents au 1^{er} janvier sur la base du taux de l'inflation avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Compte-tenu de l'évolution du coût de la vie, il est aujourd'hui proposé de revaloriser les salaires pour l'ensemble du personnel permanent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay,

Le Comité Syndical,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide d'augmenter les salaires de tous les agents permanents du Syndicat Mixte du Château de 3,5% avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le 12/07/2022
Publié affiché ou notifié le 18/07/2022
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude DOUCET.



Auteur : Claude DOUCET, Président du Comité syndical du Château de Valençay
Date de mise en ligne : 18/07/2022
Durée minimum de publicité: deux mois à compter de la date de mise en ligne.